

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D’Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **11 mars 2024** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
Monsieur Jonathan Arsenault, urbaniste

Public : 9 personnes représentant le public

063-03-2024 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d’assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d’assemblée.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l’unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 11 mars 2024 soit ouverte à 20 h.

064-03-2024 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l’unanimité :

QUE l’ordre du jour de cette rencontre du 11 mars 2024 soit et est adopté tel que présenté, en retirant les points suivants :

- 4.1 Congrès de l’ADMQ – Du 12 au 14 juin 2024
- 12.1 Accès gratuit à la plage – Saint-Gabriel-de-Brandon

Et en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Listes des contrats de plus de 25 000 \$ de 2021 et 2022
- 13.2 Modification de la promesse d’achat/vente d’un immeuble – Lot 3 043 875
- 13.3 Offre d’achat – Terrain pour la caserne intermunicipale
- 13.4 Avis de motion du règlement CV. 591 – Modification du règlement de construction CV. 197 relatifs aux normes de fondations
- 13.5 Adoption du projet de règlement CV. 591 – Modification du règlement de construction CV. 197 relatifs aux normes de fondations
- 13.6 Avis de motion du règlement CV. 592 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-37 et H-02-1

- 13.7 Adoption du projet de règlement CV. 592 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-37 et H-02-1

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

065-03-2024 3.1 Séance ordinaire du 5 février 2024

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 soit et est adopté tel que présenté.

066-03-2024 3.2 Séance extraordinaire du 26 février 2024

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2024 soit et est adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RETIRÉ 4.1 Congrès de l'ADMQ – Du 12 au 14 juin 2024

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT 5.1 Dépôt de la correspondance au 29 février 2024

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 29 février 2024 sous la cote « Bordereau no. 03-2024 ».

6. FINANCES

DÉPÔT 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 29 février 2024

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 29 février 2024.

067-03-2024 6.2 Comptes à payer au 29 février 2024

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 29 février 2024, des chèques numéros 8111 à 8172 totalisant **211 308.13\$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 28 février 2024, des chèques numéros 8078 à 8110 incluant les prélèvements mensuels des numéros 5605 à 5640 totalisant **351 709.75\$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

068-03-2024 6.3 Renouvellement de la marge de crédit pour l'année 2024

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le renouvellement de la marge de crédit pour l'année 2024, au montant de **500 000 \$**, à la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière, pour le compte identifié par le folio no. 12941.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

069-03-2024 7.1 Schéma de couverture de risque incendie – MRC de D'Autray

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de D'Autray a adopté le projet de schéma de couverture de risques en incendie 2024-2034;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque 2024-2034 prévoit un plan de mise en oeuvre dont quelques actions relèvent de l'autorité de la Ville de Saint-Gabriel, notamment celles prévoyant un mécanisme de contrôle et d'entretien du réseau d'aqueduc et des points d'eau.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Saint-Gabriel prenne en considération les actions prévues aux paragraphes 8 et 9 de l'article 13 du schéma de couverture de risques en incendie 2024-2034 de la MRC de D'Autray.

070-03-2024 7.2 Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Caserne intermunicipale

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel et les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Didace, Mandeville et Saint-Cléophas-de-Brandon souhaitent implanter une nouvelle caserne intermunicipale afin de respecter les exigences de la CNESST ainsi de répondre aux normes de construction en vigueur pour les bâtiments abritant des services d'urgence;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel et les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Didace, Mandeville et Saint-Cléophas-de-Brandon souhaitent déposer une demande dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) à cet effet;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel et les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Didace, Mandeville et Saint-Cléophas-de-Brandon souhaitent conclure une nouvelle entente relative à la construction d'une nouvelle caserne sous forme de régie intermunicipale.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Saint-Gabriel autorise la Régie intermunicipale à déposer de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour et en son nom;

QUE la Ville de Saint-Gabriel, ainsi que la Régie intermunicipale ont pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elles s'engagent à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elles;

QUE la Ville de Saint-Gabriel et la Régie intermunicipale s'engagent, si elles obtiennent une aide financière pour leur projet, à payer leur part des coûts admissibles à celui-ci, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la Ville de Saint-Gabriel et la Régie intermunicipale confirment, si elles obtiennent une aide financière pour leur projet, qu'elles assumeront tous les coûts non admissibles au PRACIM associé à leur projet, y compris tout dépassement de coûts.

QUE la Ville de Saint-Gabriel autorise monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier de la ville à signer tous les documents à cet effet.

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

071-03-2024 8.1 Entente de services portant sur la réalisation de l'inspection du réseau pluvial sur des tronçons des routes 347 et 348

ATTENDU QUE la gestion de la route 347 et de la route 348 incombe à la ministre des Transports aux termes du décret 292-93 du 3 mars 1993;

ATTENDU QUE la Ministre est habilitée à conclure la présente entente en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la voirie* (RLRQ, c. V-9);

ATTENDU QUE la ville est habilitée à conclure la présente entente en vertu des articles 34 de la *Loi sur la voirie* et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. 47.1);

ATTENDU QUE les parties conviennent de baser l'entente sur des objectifs de résultats et de garanties de résultats, plutôt que sur les moyens pour les atteindre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy, à signer l'entente de services portant sur la réalisation de l'inspection du réseau pluvial (conduites, regards et puisards) sur des tronçons des routes 347 et 348.

072-03-2024 8.2 Modification de l'inventaire du règlement de stationnement et de circulation CV. 498 – Stationnements de nuit à la plage

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les Cités et Villes*, le *Code de la Route* et le *Code de la Sécurité Routière*, la Ville de Saint-Gabriel a le pouvoir de réglementer le stationnement des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QUE le règlement CV. 498 régissant le stationnement et la circulation est en vigueur;

ATTENDU QUE l'inventaire des règles de stationnement et de circulation a été adopté par la résolution 181-06-2016 le 6 juillet 2016.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil acceptent de modifier l'inventaire des règles de stationnement et de circulation du règlement CV. 498 pour permettre les stationnements de nuit à la plage.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

DÉPÔT 9.1 Dépôt des rapports mensuels d'exploitation des eaux usées de janvier à juillet 2023

Le greffier dépose les rapports mensuels d'exploitation des eaux usées pour la période de janvier à juillet 2023.

DÉPÔT 9.2 Dépôt du rapport annuel 2023 – Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées

Le greffier dépose le rapport annuel 2023 d'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées.

073-03-2024 9.3 Soumission de matériaux et de main-d'œuvre – Poste Comeau

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil acceptent l'offre de Brébeuf mécanique de procédé inc. au coût de **27 249.08 \$** (taxes incluses) pour les matériaux et la main d'œuvre nécessaire au poste Comeau;

QUE cette dépense soit prise dans le résiduel du budget 2024 et que la balance soit comptabilisée à même la TECQ 2019-2024.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

074-03-2024 10.1 Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive 2024

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

075-03-2024 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 29 février 2024

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 29 février 2024.

076-03-2024 11.2 Adoption du règlement CV. 589 – Modification du règlement CV. 180 relatif au plan d'urbanisme

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a adopté le règlement CV. 180 relatif au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi 67, loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau en 2021, la ville doit inclure à sa réglementation la notion d'îlot de chaleur avant le 25 mars 2024;

ATTENDU les pouvoirs conférés par la Loi de l'Aménagement et l'Urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés et lesquels portent sur le projet de règlement CV. 589 modifiant le règlement CV. 180 relatif au plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le premier projet de règlement CV. 589 a eu lieu le 11 mars 2024 à 19h30.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement CV. 589 modifiant le règlement CV. 180 relatif au plan d'urbanisme soit adopté, tel que déposé.

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

RETIRÉ 12.1 Accès gratuit à la plage – Saint-Gabriel-de-Brandon

077-03-2024 12.2 Accès gratuit à la plage – Saint-Damien

ATTENDU QUE la ville a élaboré une proposition profitable et adaptée pour chaque municipalité environnante afin que leurs citoyens aient accès à la Plage de Saint-Gabriel gratuitement lors de la saison estivale 2024, soit un tarif établi à **5 \$** par citoyen;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien a accepté la proposition pour un montant de **11 190 \$**.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la gratuité à la Plage de Saint-Gabriel aux citoyens de la Municipalité de Saint-Damien pour la saison estivale 2024, sous présentation d'un permis de conduire à l'adresse de la municipalité ou d'une carte citoyenne.

078-03-2024 12.3 Procédure de transmission de demande de vérifications des antécédents des personnes – Camp de jour estival 2024

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil autorisent la coordonnatrice du camp de jour de la Ville de Saint-Gabriel, Audrey-Ann Paradis, à signer les formulaires de la Sûreté du Québec pour la procédure de transmission de demande de vérification des antécédents judiciaires des personnes œuvrant auprès des personnes vulnérables pour le camp de jour.

079-03-2024 12.4 Pont payant – Association des personnes handicapées de Brandon

ATTENDU la demande de madame Line Rivest, de l'Association des personnes handicapées de Brandon, pour avoir l'autorisation de faire un pont payant dans le cadre d'une levée de fonds pour l'organisme, samedi le 18 mai 2024 au coin des rue Saint-Gabriel et Dequoy, de 9 h à 15 h;

ATTENDU QUE, suite à la demande de madame Rivest, le ministère des Transports et de la Mobilité durable a autorisé la tenue de cet événement.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'Association des personnes handicapées de Brandon à tenir un pont payant au coin des rues Saint-Gabriel et Dequoy, conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

QUE cette activité se tienne samedi le 18 mai 2024, entre 9 h et 15 h;

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux responsables des services incendies et ambulanciers.

080-03-2024 12.5 Demande d'aide financière – Cible Famille Brandon

ATTENDU QUE l'organisme Cible Famille Brandon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer les activités pour la Semaine québécoise des familles qui auront lieu le 18 mai 2024;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **1 300 \$**;

ATTENDU QUE Cible Famille Brandon demande également, dans le cadre de ces activités, que la ville leur prête du matériel et que la circulation automobile soit fermée sur une partie de la rue Monday et une partie de la rue Saint-Joseph.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution financière de l'ordre de **1 300 \$** à Cible Famille Brandon pour leurs activités dans le cadre de la Semaine québécoise des familles;

QUE la circulation automobile sur la rue Monday, entre les rues Dequoy et Saint-Joseph, ainsi que sur la rue Saint-Joseph, entre les rues Monday et Beausoleil, soit fermée samedi le 18 mai 2024 afin d'assurer la sécurité des familles;

QUE la ville prête deux poubelles avec des sacs de remplacement ainsi que des barricades pour bloquer les rues fermées à la circulation.

La conseillère Julie Croisetière dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur celle-ci en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

081-03-2024 12.6 Adhésion 2024 – Loisir et Sport Lanaudière

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le versement de notre cotisation annuelle 2024 à Loisir et Sport Lanaudière au montant de **100 \$**;

QU'ils nomment madame Mireille Bibeau, directrice adjointe de la ville, à titre de responsable en matière de loisirs.

082-03-2024 12.7 Avis de motion – Règlement CV. 590 relatif à l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel

AVIS DE MOTION est donné par Christian Paquin Coutu, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement CV. 590 relatif à l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel.

083-03-2024 12.8 Dépôt du premier projet – Règlement CV. 590 relatif à l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel

ATTENDU QUE plusieurs modifications doivent être apportées au règlement CV. 577 et CV. 577-1 concernant l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné pour le règlement CV. 590, lequel porte sur l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil adoptent le projet de règlement CV. 590, celui-ci abrogeant tout autre règlement précédent concernant la plage (CV. 577 et CV. 577-1), tel que déposé.

084-03-2024 12.9 Achat du lot 3 044 263 situé à la plage

CONSIDÉRANT les résolutions suivantes concernant l'achat du lot 3 044 263 situé à la plage :

- Résolution 322-10-2023
- Résolution 328-10-2023
- Résolution 411-12-2023

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE le montant de **174 734.41 \$** (taxes en sus) pour l'achat à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, du lot 3 044 263 situé à la plage, soit pris dans les sommes non-affectées au PAC rurales de la MRC de D'Autray, représentant **94 463.40 \$**, et que la balance soit prise dans le fond de roulement, soit **80 271.01 \$**.

085-03-2024 12.10 Remboursement 35% – École de danse Mélanie Poirier

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre un chèque de **68.25 \$** à l'ordre de Alain Warren pour l'inscription d'Océane Bourget à l'École de danse Mélanie Poirier (danse pré-jazz 2) pour la session d'hiver 2024, représentant un montant de ristourne de 35 % des frais d'inscriptions

086-03-2024 12.11 Grille salariale – Camp de jour estival 2024

ATTENDU QUE le ministère du Travail a annoncé une hausse du taux général du salaire minimum de **0.50 \$** l'heure, le faisant passer à **15.75 \$** l'heure à compter du 1^{er} mai 2024;

ATTENDU QU'il est opportun d'adopter la même grille salariale avec les autres municipalités de Brandon.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent la grille salariale révisée pour le camp de jour estival 2024.

087-03-2024 12.12 Entente avec Jolibeach – Ligue de volleyball

ATTENDU QUE la ville a procédé à l'achat du lot 3 044 263, situé à la plage, appartenant à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon (rés. 322-10-202 et rés. 411-12-2023);

ATTENDU QUE la ville et la municipalité ont une entente d'utilisation des équipements, terrains et aménagements situés sur le lot 3 044 263, relativement au besoin de l'utilisation des terrains de volleyball avec Sports Jolibeach S.E.N.C. en vue de l'organisation d'une ligue de volleyball et la tenue de tournois pour les années 2022 à 2026;

ATTENDU QU'il faut refaire ladite entente seulement entre la ville et Jolibeach.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'entente d'utilisation des équipements, terrains et aménagements situés sur le lot 3 044 263 relativement au besoin de l'utilisation des terrains de volleyball avec Sports Jolibeach S.E.N.C. en vue de l'organisation d'une ligue de volleyball et la tenue de tournois;

QUE le maire, monsieur Gaétan Gravel, et la direction de la ville, soit monsieur Michel St-Laurent ou madame Mireille Bibeau, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires dans le présent dossier de partenariat.

13. VARIA

DÉPÔT

13.1 Listes des contrats de plus de 25 000 \$ de 2021 et 2022

Le greffier dépose les listes des contrats de plus de 25 000 \$ de 2021 et de 2022.

088-03-2024

13.2 Modification de la promesse d'achat/vente d'un immeuble – Lot 3 043 875

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier la promesse d'achat/vente de l'immeuble du 7, rue Dequoy situé sur le lot 3 043 875 pour prolonger à 120 jours au lieu de 60 jours le délai pour que la vendeuse notarie et publie la vente puis livre l'immeuble à l'acheteur.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'article 4.2 de la promesse d'achat/vente de l'immeuble du 7, rue Dequoy situé sur le lot 3 043 875 soit modifié ainsi :

- 4.2 La Vendeuse prend l'engagement de notarié et de publier la vente puis de livrer l'immeuble à l'Acheteur au plus tard dans les cent vingt (120) jours qui suivront la réception d'un avis à cet effet et au moyen duquel il sera informé que l'Acheteur reconnaît que toutes et chacune des conditions ci-avant décrites ont été réalisées et que les autorisations et approbations requises ont été obtenues.

089-03-2024

13.3 Offre d'achat – Terrain pour la caserne intermunicipale

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution 015-01-2024 concernant l'offre d'achat du terrain pour la caserne intermunicipale.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE la résolution 015-01-2024 concernant l'offre d'achat du terrain pour la caserne intermunicipale soit abrogée et remplacée par la présente résolution;

QUE si la ville obtient l'autorisation des autres municipalités participantes (Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville, Saint-Didace et Saint-Cléophas) lors de la rencontre prévue le 23 janvier 2024, le directeur général de la ville, monsieur Michel St-Laurent, avec l'aide de la firme Bélanger Sauvé, soit autorisé à faire préparer une offre d'achat au montant de **350 000 \$** aux propriétaires du lot 3 506 520, madame Guylaine Goyette et monsieur Luc Comtois, avec les conditions suivantes :

- Un montant de **15 000 \$** est versé à la signature de l'offre d'achat;
- Le lot sera acquis dans sa totalité après confirmation de l'aide financière;
- Advenant qu'il n'y ait pas d'aide financière, le montant de **15 000 \$** reste aux propriétaires;
- Des tests de sols doivent être concluants afin de recevoir la future caserne;
- Advenant que les tests de sol soient négatifs, le montant de **15 000 \$** sera récupérable;
- Le ministère doit approuver la création de la nouvelle régie intermunicipale pour la future caserne;
- Une clôture anti-bruit doit être construite.

QUE le maire, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires;

QUE la dépense du **15 000 \$** et des frais de la firme Bélanger Sauvé soit payée par l'ensemble des municipalités participantes, la Ville de Saint-Gabriel et les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville, Saint-Didace et Saint-Cléophas, selon la richesse foncière uniformisée.

090-03-2024 13.4 Avis de motion du règlement CV. 591 – Modification du règlement de construction CV. 197 relatifs aux normes de fondations

AVIS DE MOTION est donné par Richard Blouin, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement CV. 591 modifiant le règlement de construction CV. 197 relatifs aux normes de fondations dont l'effet est de modifier l'article 29 concernant les normes relatives aux fondations.

091-03-2024 13.5 Adoption du projet de règlement CV. 591 – Modification du règlement de construction CV. 197 relatifs aux normes de fondations

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné pour le règlement CV. 591 modifiant le règlement de construction CV. 197 relatifs aux normes de fondations dont l'effet est de modifier l'article 29 concernant les normes relatives aux fondations.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil adoptent le projet de règlement CV. 591 modifiant le règlement de construction CV. 197 relatifs aux normes de fondations, tel que déposé.

092-03-2024 13.6 Avis de motion du règlement CV. 592 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-37 et H-02-1

AVIS DE MOTION est donné par Stephen Subranni, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement CV. 592 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-37 et H-02-1 dont l'effet est d'augmenter le nombre de

logements maximum dans la zone C-37 à 8 logements, et aussi d'agrandir la zone H-02-1, à partir de la zone H-02, et de permettre la classe d'usage 1310 (multifamiliale isolé), d'un maximum d'occupation de 70%, d'un maximum de 3 étages et d'un maximum de 8 logements.

093-03-2024 13.7 Adoption du projet de règlement CV. 592 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-37 et H-02-1

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné pour le règlement CV. 592 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-37 et H-02-1 dont l'effet est d'augmenter le nombre de logements maximum dans la zone C-37 à 8 logements, et aussi d'agrandir la zone H-02-1, à partir de la zone H-02, et de permettre la classe d'usage 1310 (multifamiliale isolé), d'un maximum d'occupation de 70%, d'un maximum de 3 étages et d'un maximum de 8 logements.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil adoptent le projet de règlement CV. 592 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-37 et H-02-1.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

094-03-2024 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 11 mars 2024 soit levée à 21h07.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la Loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 12^e jour de mars 2024.

Gaétan Gravel
Maire